

BIENTÔT LA PRÉSIDENTENCE BELGE !!!



## ET SES PRIORITÉS!

## DOSSIER

### P.4



**ÉDITO**  
Une crise peut en  
éclipser une autre !  
**P. 3**



## ANALYSE

Pour une taxe  
sur les transactions  
financières **P. 7**



## ENSEIGNEMENT

### Le braquage a échoué

**P. 9**

## L'inflation est de retour!

Elle est passée de 0,7 % en février à 1,66 % ce mois-ci. Le grand coupable, c'est le cours du pétrole qui a littéralement explosé (+ 64 % entre mars 2009 et mars 2010 et plus de 100 % de hausse par rapport à son niveau de décembre 2008). On s'attend à ce qu'une nouvelle forte poussée inflationniste soit enregistrée courant 2010, via les prix de l'énergie. Un véritable suivi des prix énergétiques en Belgique est urgent, pour les ménages et les entreprises. La FGTB demande en tout cas la création rapide et effective de l'observatoire des prix de l'énergie.

## Assemblée générale

Assemblée générale des Pensionnés et Prépensionnés du CEPAG - Jeudi 10 juin à 14h (Accueil 13h). Participation de Thierry Bodson, Secrétaire général de la FGTB wallonne & Administrateur du CEPAG.

Lieu : Ciney Expo, rue du Marché Couvert, 3 à 5590 Ciney.

Contact: tél. 081 265 163 - Mail: Michel.ROSENFELDT@cepag.be

## PERMANENCES FISCALES

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que:

- la carte d'identité et du code PIN;
- le carnet syndical en règle de cotisations;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral);
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, libéralité;
- prêt hypothécaire;
- les congés payés;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...);
- composition de ménage, handicap + 66 %;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

### Huy

Le mercredi 16 juin de 9h à 12h et de 14h à 16h à la CGSP, rue du Neufmoustier, 8.

### Centre (La Louvière)

Les mercredis 2, 9, 16, 23 et 30 juin de 9h à 11h30 à la CGSP, rue du Temple, 7.

Contact: Cde Roland Hermans.

### Liège

Le mercredi 16 juin de 9h à 12h et de 14h à 16h à la CGSP, Salle Yerna (2<sup>e</sup> étage), Place St-Paul, 9-11.

### Welkenraedt

Les jeudis 10 et 24 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h (Cde José Nicolaye) à la CGSP, rue de la Gare, 14.

Ce service ne concerne que les affiliés de la CGSP-Welkenraedt et est rendu **exclusivement** aux dates précitées.

### IRB Bruxelles

Du lundi 7 au vendredi 11 juin de 9h à 12h à la CGSP-Bruxelles, salle B (1<sup>er</sup> étage), rue du Congrès, 17-19.

## DANS NOS RÉGIONALES

### Hainaut occidental

#### Amicale des Pensionnés

L'Amicale organise son traditionnel voyage d'automne le samedi 11 septembre 2010.

Destination: Mariembourg – À toute vapeur.

Nombre de places limité.

Inscriptions lors des permanences les mardis de 14h à 16h.

Tél. 069 226 151

## Coupe du Monde

# LA BELGIQUE N'EST PAS SÉLECTIONNÉE



# Une crise peut en éclipser **une autre!**

Depuis maintenant plusieurs semaines, le débat politique belge tourne inlassablement autour de « BHV » et des questions institutionnelles.

En jouant la carte communautaire, les acteurs libéraux du gouvernement occultent avantageusement les maigres résultats engrangés par la droite au pouvoir et, du même coup, éclipsent les vrais problèmes qui sont économiques et sociaux. C'est aussi une aubaine pour les partis qui, en Flandre, ont basé leur fonds de commerce sur le communautaire. Que deviendront les NVA, Vlaams Belang et compagnie une fois la Belgique éclatée? Des partis de droite (et droite extrême) obligés de se partager le terrain électoral avec l'Open VLD, bien sûr!

Mais en attendant, à chaque élection, les partis « nationalistes » du nord font le plein de voix.

C'est ce que l'Open VLD a compris et, désireux de s'attirer les grâces de l'électorat, il a provoqué la crise responsable de la chute du gouvernement, seule échappatoire nationaliste à une absence de politique économique et sociale attendue par leur électorat de droite. Ce n'est pas par hasard que le MR, par la voix de sa composante FDF, fait de la surenchère communautaire pour exciter un peu plus le nord du pays et attirer les voix des francophones de Bruxelles et de sa périphérie.

Voilà ainsi les libéraux du nord, du sud et de Bruxelles sur la même longueur d'ondes malgré les nuances qu'ils apportent dans leur discours officiel: remettre le communautaire et l'institutionnel à l'agenda en éjectant le social!

Ainsi, la grave crise sociale que nous subissons en est presque reléguée au rang de fait divers. Pourtant, il faut bien le reconnaître, « BHV » ne justifie pas une crise qui risque d'exploser notre système social. En effet, il s'élève déjà des voix au nord du pays qui réclament des compensations au fait d'accorder aux francophones de la périphérie « certaines facilités ».

Il est tout simplement scandaleux que l'aile libérale du gouvernement – celle qui défend les intérêts notionnels et la réforme fiscale... en faveur des plus riches – provoque une crise d'une telle ampleur dont les conséquences pourraient mettre en péril notre sécurité sociale, donc sa sauvegarde.

La lutte contre le chômage, la privatisation des services publics, le démantèlement de la sécurité sociale ou la remise en cause des salaires, sont des objectifs qui méritent un engagement politique de grande ampleur soutenu par un véritable débat et une confrontation d'idées sur des questions sociales de première importance.

Aujourd'hui, il est de notre devoir de ne pas laisser la crise institutionnelle éclipser la crise sociale. Le dossier « BHV » ne peut accaparer l'agenda politique même s'il faut qu'il soit réglé une fois pour toutes.

## Pour une alternative de gauche

En attendant, il y a d'autres priorités auxquelles il est grand temps que le gouvernement de demain s'attèle.

Voilà pourquoi d'ici au 13 juin, nous n'aurons de cesse de rappeler que les travailleurs du public comme du privé, de Wallonie, comme de Bruxelles ou de Flandre, avec ou sans emploi, méritent mieux que de voir leur situation reléguée au second plan des préoccupations politiques.

Voilà pourquoi d'ici au 13 juin, nous rappellerons que pour le monde du travail, **le seul vote utile est celui qui se porte sur une liste de gauche**, celle dont le programme reprend nos priorités politiques et sociales.

Comme notre horizon ne s'arrête pas le 13 juin, à l'issue des élections, nous resterons attentifs à ce que la formation de la future majorité ne se négocie pas sur le dos des travailleurs.



Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW  
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP

# Bientôt la présidence belge et ses priorités

*Alors que la Belgique s'apprête pour les élections, l'Europe attend la Belgique qui doit prendre la présidence tournante le 1<sup>er</sup> juillet.*

En pleine préparation de Présidence européenne – une présidence se prépare un an auparavant –, le gouvernement belge a sauté! On ne polémiquera pas sur la vanité communautaire des uns ni sur la réponse pathétique des autres: décentrons le débat, visons l'Europe et les priorités de la présidence belge pour les six mois à venir. Ou plutôt les priorités qui s'imposent à une présidence belge déjà bien affaiblie.

Les enjeux de la présidence du deuxième semestre étaient nombreux: application du Traité de Lisbonne, mise en œuvre de la future stratégie EU2020, environnement, climat, sécurité et justice, élargissement...

## Un vide... aspirant

Alors que la présidence est l'occasion de mettre à l'agenda et en discussion des questions plus difficiles lorsqu'un gouvernement en prend la peine, comme l'avait fait la Belgique en décembre 2001, le gouvernement s'est, ici, limité au strict minimum.

Quant au programme commun, composé en troïka – avec l'Espagne (présidence précédente) et la Hongrie

(présidence suivante) –, il est si vague, qu'il n'est d'aucun secours, d'autant qu'il est complètement dépassé par l'actualité des dernières semaines.

## Une présidence « cocooning »

Avec le Traité de Lisbonne, la présidence tournante aurait cependant dû voir ses priorités recentrées sur les enjeux internes puisque les questions de politique extérieure et de défense relèvent désormais du Haut représentant de l'UE. Mais coincée entre le Conseil européen et son président pro-actif, l'ancien Premier ministre belge, Herman Van Rompuy, l'eurogroupe présidé par le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker et la Banque



Centrale européenne, il est difficile de croire que la Belgique puisse faire sa place au vu de notre contexte politique interne. Tout au plus pourra-t-elle, comme le remarque un ministre du gouvernement démissionnaire, jouer en toute impartialité le rôle de « médiateur ». En fait, c'est désormais le Conseil européen, où la droite est nettement majoritaire, qui mène la danse sur les questions socio-économiques.

### Van Rompuy mène la danse

Herman Van Rompuy a en effet pris les rênes des destinées européennes, convoquant Conseils européens (la réunion des chefs d'État de l'UE) sur Conseils européens depuis décembre dernier, pour gérer la crise grecque, devenue la crise de l'euro. Alors, s'il faut chercher le programme européen des six mois à venir, ne le cherchez pas ailleurs. Le Conseil européen a été on

ne peut plus clair le 10 mai dernier : « le Conseil est fermement déterminé à assurer la viabilité budgétaire et le renforcement de la croissance économique dans tous les États membres et convient donc que *les plans d'assainissement budgétaire et de réforme structurelle seront accélérés, dans les cas où cela se justifie*. Par conséquent, nous saluons et soutenons sans réserve l'engagement du Portugal et de l'Espagne d'arrêter de nouvelles mesures d'assainissement importantes en 2010 et 2011 et de les présenter au Conseil Ecofin du 18 mai. La Commission procédera en juin, dans le cadre de la procédure de déficit excessif, à une évaluation visant à déterminer si ces mesures sont suffisantes !

Il s'agit ni plus ni moins d'un appel à l'accélération des réformes nationales, et surtout à la réduction des dépenses publiques, que même l'OCDE conseillait de ne pas diminuer trop

vite au risque d'aggraver la crise. Car le renflouement des caisses grecques est assorti de conditions sévères, principalement une cure d'austérité générale et un amaigrissement conséquent des dépenses publiques. Mi-mai, le Fonds monétaire international avertissait que le temps des réformes est venu pour tous les pays de l'Union européenne car leurs perspectives de croissance sont médiocres, tout en se disant prêt à aider si nécessaire.

### Tous Grecs mais pas tous solidaires...

La première des priorités va donc être de gérer la crise de la zone euro. Car si des décisions n'ont pas cessé d'être prises depuis plusieurs mois, elles sont toujours en retard d'une guerre et précédées de déclarations fracassantes sur le respect des traités et du pacte de stabilité et de croissance. Gageons que les marchés ne rentreront pas dans le rang

## PAPA AUSSI EST SOLIDAIRE



## L'EUROPE CONTRE LA MONTÉE DES EAUX



de sitôt et vont continuer leurs petits jeux de va-et-vient, avec spéculations et profits à la clé. L'Europe a trop longtemps tergiversé et craint de retrouver ses manches, laissant s'embourber les obligations grecques dans le marché spéculatif!

L'aide à la Grèce n'a ainsi été mise en œuvre que très tardivement, et principalement pour éviter la contagion aux autres États membres. Le Conseil européen visait délibérément l'Espagne et le Portugal, mais l'Irlande, l'Italie et le Royaume-Uni sont aussi vulnérables. Cette activation du programme de soutien à la Grèce n'est dès lors pas la manifestation d'une solidarité européenne retrouvée; le Conseil européen l'a décidée contraint et forcé par la chute de l'euro et n'a qu'un but prioritaire: stabiliser la zone euro. Qui plus est, les États membres qui prêtent à la Grèce empruntent à des taux peu élevés, autour de 2 % compte tenu de leur niveau de confiance sur les marchés (évalué par une cotation des agences de notation actuellement favorable AAA), tandis que la Grèce devra les rembourser au taux fixé par le Conseil européen de 5 %. Les vrais bénéficiaires de cette opération sont les banques (encore!) et les pays prêteurs mais certainement pas les citoyens grecs.

Ajoutons à cela que ce programme de soutien à la Grèce et le nouveau

mécanisme de soutien aux États membres en difficulté de 750 milliards sont conditionnés, d'une part, à un plan d'austérité drastique, aux conditions du FMI dont on connaît la dureté envers les services publics et, d'autre part, au « *ferme engagement d'accélérer l'assainissement budgétaire, dans les cas où cela se justifie* »...



La première crise avait été financière, la seconde budgétaire, la prochaine bataille sera économique et sociale. Deux notions totalement oubliées dans les plans actuels. Les plans de rigueur et d'austérité se multiplient déjà dans les États membres de l'Union: la Grèce, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Roumanie, l'Irlande ont tous annoncé des réductions drastiques de leurs budgets et principalement des coupes sévères dans les services publics!

La lutte contre les marchés s'est acquise à un prix lourd pour l'économie que paie actuellement le travailleur. Nous n'avons pas fini de nous mobiliser... ■

### Un dossier phare avéré: le climat

Au-delà de la priorité d'actualité qui s'est imposée à l'agenda, le dossier phare de la présidence belge, tel qu'annoncé par le programme des priorités de la présidence belge de l'Union européenne, est le climat. Après l'échec de la conférence de Copenhague et en vue de la conférence de Cancun en décembre prochain, la Belgique joue une grande part de sa crédibilité internationale en menant la délégation européenne lors de cette grand-messe environnementale. Il s'agit de montrer que les engagements pris par l'Europe à Copenhague sont non seulement tenus mais aussi rapidement réalisés, afin d'ouvrir la conférence dans un climat de confiance: les pays en développement attendent que les pays les plus responsables des gaz à effet de serre passent à l'action. Le temps des textes juridiques et déclarations politiques est en effet révolu, il faut passer aux actions concrètes. C'est par ce biais que l'Union européenne gagnera en crédibilité, en capacité de leadership et de consensus, bien plus qu'en revenant avec des approches conceptuelles et des discussions juridiques abscones. Si seulement ces beaux principes énoncés par le ministre belge du Climat et de l'Énergie étaient enfin appliqués à la politique socio-économique européenne!



# www.borzee.be



Centre Nature de Borzée

Hameau de Borzée 4 - 6980 La Roche-en-Ardenne Tel. 084 41 17 87 - Fax. 084 41 23 03 - reservation@borzee.be

Réduction pour tous les affiliés de la CGSP sur présentation de la preuve d'affiliation.

# Pour une taxe sur les transactions financières

*Une taxe de 0,05 % sur les transactions financières spéculatives pourrait rapporter plus de 500 milliards d'euros dès 2011, dont 2,7 milliards d'euros rien qu'en Belgique. C'est ce que réclame la FGTB pour financer un plan de relance de l'emploi.*

Selon un récent rapport adressé au Parlement européen par un groupe d'économistes, le volume annuel des transactions financières internationales est évalué à 70 fois le PIB mondial, soit de l'ordre de 3 millions de milliards d'euros! Seuls 2 % de ces transactions financières se rapportent à des échanges de biens et services, autrement dit à l'économie réelle, le reste consistant pour l'essentiel en produits dérivés.

Ces produits dérivés (88 % des transactions financières au niveau mondial) se sont vus reconnaître par les marchés une valeur distincte des actifs qu'ils étaient censés couvrir, avant de devenir l'instrument privilégié de spéculateurs sans scrupule.

Les marchés financiers, dont la raison d'être était de faire se rencontrer l'offre et la demande de capitaux, ont ainsi fait éclore une gigantesque bulle spéculative, détachée de tout ancrage économique réel. C'est ce système qui est à l'origine de la crise profonde que nous vivons.

## L'argent pour l'argent

D'un coin à l'autre du globe, des masses monétaires titanesques sont ainsi déplacées au gré des spéculateurs, provoquant des conséquences terribles sur l'économie réelle. Les hedge funds, ou fonds spéculatifs, véritables armes

de spéculation massive ont ainsi pu lourdement spéculer sur l'affaiblissement des finances publiques d'un État comme la Grèce.

Les spéculateurs, fuyant le marché devenu moribond des subprimes, ont massivement déplacé leurs capitaux sur les marchés du pétrole et des denrées alimentaires, créant une flambée des prix du pétrole et du blé. Leur action irresponsable a aussitôt entraîné une augmentation de 10 % du nombre d'êtres humains souffrant



de la faim alors que les 25 milliards de dollars de rétributions distribués en 2009 par les hedge funds permettraient, d'après la FAO, de faire disparaître la faim dans le monde!

Non seulement il va falloir remettre de l'ordre dans tout ça en réglementant les marchés financiers, mais il va falloir que ceux-ci réparent les dégâts qu'ils ont occasionnés. L'OCDE annonce une reprise lente sans création d'emplois et les États qui ont aidé les banques ont dû s'endetter. Ils n'ont donc pas les moyens de mener des politiques de relance efficaces. Or l'argent existe ; il faut qu'il soit redirigé vers l'économie et la création d'emplois.

Une taxe minime sur les transactions financières est une des solutions en discussion.

Pour les champions des allers-retours spéculatifs à court terme sur les marchés des changes, des dérivés, des matières premières ou des denrées alimentaires, l'impact sera suffisamment significatif pour que l'on puisse nourrir les caisses publiques et dissuader la spéculation.

Pour être efficace, il est bien entendu hautement préférable que le champ

d'application du dispositif soit mondial. Une telle taxe pourrait rapporter 1 % du PIB mondial, soit près de 500 milliards d'euros. Rien qu'en Europe, son rendement s'élèverait à 200 milliards d'euros environ.

Les chefs des groupes politiques du Parlement européen réunis en session à Strasbourg se sont tous prononcés, le 18 mai, en faveur d'une taxe sur les transactions financières, même si le sujet divise encore les conservateurs du Parti Populaire Européen.

## Même le FMI le dit...

Le Fonds monétaire international (FMI) s'est aussi penché sur la question et est arrivé à la même conclusion. Il propose au G20 regroupant les 20 pays les plus riches du monde, de prélever deux types de taxes sur les transactions financières.

La première, baptisée « Financial Stability Contribution » (FSC), ou taxe sur les institutions financières, pondérée en fonction des risques pris par celles-ci, servirait à alimenter un fonds de garantie en cas de nouvelles banqueroutes et à compenser éventuellement l'aide apportée par les États au sauvetage des banques.

La seconde, baptisée « Financial Activities Tax » (FAT), de 0,2 à 0,4 % du PIB, serait prélevée sur les profits et les rémunérations de l'ensemble du secteur financier, assureurs et fonds spéculatifs compris pour alimenter les budgets généraux des États.

Le sujet sera à l'agenda du G20 qui se réunit les 26 et 27 juin au Canada.

La crise financière a déjà provoqué la perte de sept millions d'emplois en Europe. Ce sont les spéculateurs qui ont causé cette crise, c'est donc à eux de payer la note! ■



# Interrégionale de Bruxelles

## Bruxelles définit ses priorités

*Le 1<sup>er</sup> mai bruxellois a été l'occasion de resserrer les rangs au sein des forces socialistes de la capitale et de rappeler que les véritables enjeux pour les citoyens et les travailleurs de la Région sont l'emploi, la formation, le logement, etc. Dans la perspective des tout prochains congrès statutaires, la FGTB de Bruxelles a appelé ses priorités.*

Cette année comme les précédentes, la fête du travail a réuni quelque dix mille personnes autour de la place Rouppe, au centre de Bruxelles. Ce fut l'occasion d'un rassemblement des forces de gauche autour d'un concert gratuit aux accents multiculturels.

Juste avant les festivités, un meeting sur le thème de *l'action syndicale à Bruxelles au tournant 2010* s'était déroulé, devant un parterre de militants, dans l'auditorium de la CGSP, place Fontainas.

Jef Baeck, président de la Fédération des mutualités socialistes du Brabant (FMSB) a placé son intervention sous le signe de la crise économique et sociale pour fustiger les libéraux du nord et du sud du pays pour leur responsabilité dans la chute du gouvernement et de rappeler l'importance toute relative du problème institutionnel causé par la non scission de l'arrondissement électoral de BHV à un moment où les véritables enjeux politiques sont de nature socioéconomique. Dans le contexte de crise économique et politique que nous traversons, le financement de la sécurité sociale fédérale demeure la priorité absolue. Une régionalisation de la Sécu ne serait favorable à aucune des

parties. Et le président des mutualités de s'indigner du jeu des banques qui, après avoir été secourues par l'État, n'assument que difficilement leur rôle de prêteur, plus préoccupées par le maintien des méthodes du passé que par le souci de contribuer à la relance. En fait, les banques sont en train de refaire du profit sur le dos des entreprises et des particuliers. Ce qui conforte toute la pertinence de la volonté de régulation ainsi que de l'idée de créer une grande banque publique qui ferait figure de référence parmi les institutions financières.



C'est ensuite le bourgmestre de Bruxelles, Freddy Thielemans, qui a plaidé pour une approche plus universaliste et pragmatique de la politique, de manière à ce qu'elle soit en phase avec les véritables enjeux, ceux qui touchent les citoyens dans leur quotidien, mais également ceux qui participent à l'intérêt collectif, notamment au travers de services publics correctement financés et organisés pour pouvoir rencontrer leurs missions et assurer la solidarité.

Enfin, c'est le secrétaire général de la FGTB de Bruxelles, Philippe Van Muylder, qui est monté à la tribune pour rebondir sur les propos des deux premiers intervenants et dresser le constat des spécificités bruxelloises. Premier

pôle économique du pays la Région a son rôle à tenir sans pour autant en avoir les moyens. En effet, avec l'augmentation de sa population, mais également son statut de capitale belge et européenne, la Région de Bruxelles-Capitale doit assumer toujours plus de services qu'elle doit financer avec des ressources propres qui s'amenuisent d'année en année. En cause : une paupérisation croissante due à un taux de chômage élevé et à la hausse des prix de l'immobilier qui engendrent une baisse des recettes de l'impôt sur le revenu des habitants.

Nous en appelons donc à la reconstruction de l'État social de service public qui garantisse une plus juste redistribution des richesses et permette ainsi de réduire les inégalités sociales. Pour y parvenir, il est indispensable de refinancer notre Région à hauteur de 500 millions d'euros par an ! Sans cela, Bruxelles, déjà étranglée, va droit dans le mur.

Voilà les défis que nous défendrons lors des prochains congrès statutaires où nous mettrons en avant **un modèle de développement qui soit à la fois juste, durable et soucieux de la défense et du bien-être des travailleurs. C'est-à-dire basé sur la solidarité assurée au travers de nos services publics.**

**Tel est l'enjeu des congrès à venir, tel est le seul et véritable enjeu des prochaines élections !**

Jean-Pierre Knaepenbergh,  
Secrétaire général IRB-BIG

[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)

## Le braquage a échoué, mais les braqueurs restent en liberté (surveillée)!

À la fin de la législature précédente, nous avons bien accueilli et soutenu le décret du 30 avril 2009 instaurant l'encadrement différencié dans les écoles accueillant un public scolaire défavorisé. Ce texte devait, grâce à des moyens budgétaires complémentaires (15 millions d'€ pour 2009-2010, 40 millions pour 2010-2011) permettre à 25 % des écoles de bénéficier d'encadrement et de moyens de fonctionnement supplémentaires jusqu'alors réservés aux établissements en discrimination positive.

**Mieux encore**, ce sont les équipes pédagogiques qui devaient, en toute autonomie, décider des moyens destinés à rendre leur école plus égalitaire et à assurer à leurs élèves une meilleure réussite scolaire.

Très vite, hélas, la crise capitaliste et bancaire est passée par là et les moyens budgétaires ont fondu comme neige au soleil. Cela a incité la ministre SIMONET à proposer au Gouvernement de la Communauté française un avant-projet de décret finançant cet encadrement différencié par un mécanisme interne dit de solidarité (ou Robin des Bois) entre écoles « riches » et écoles « pauvres » (sic).

**Pire encore**, ce mécanisme d'autofinancement était étendu à la transformation de périodes d'encadrement en emplois d'aide administrative ou de conseiller pédagogique. Tant qu'à faire, on en profitait également pour mettre à mal des accords passés antérieurement avec les organisations syndicales (voir éditto du mois dernier et communiqué de presse dans ces pages).

Cette « solidarité »-là, nous n'en avons pas voulu et, grâce à notre (votre) réaction rapide et résolue, nous avons amené le Gouvernement à ranger ses flèches, à revoir sa copie, à abandonner toutes les mesures réduisant l'encadrement (notamment celui de l'enseignement maternel, un comble!) et à entamer la mise en place de l'encadrement différencié en y consacrant dès septembre 2010 dix millions d'€ à prélever sur la plus value budgétaire annoncée par le Ministre ANTOINE.

Exit donc Robin des Bois et le hold-up sur l'encadrement. Les DALTON du Gouvernement ont échoué et le Ministre Président a dû, une fois de plus, jouer les pompiers de service.

Ne crions cependant pas trop vite victoire!

Peut-être Alexander DE CROO en faisant tomber le gouvernement fédéral nous a-t-il donné un petit coup de main (bien involontaire!). Il est toujours suicidaire de mettre les enseignants dans la rue à la veille d'élections anticipées ou non.

Peut-être les 15 millions d'€ manquants pour finaliser le décret de 2009 nous seront-ils eux aussi proposés selon le principe des vases communicants.

Peut-être le débat institutionnel qui ne manquera de renaître de ses cendres après les élections amènera-t-il des transferts de compétences mais pas de moyens entre entités fédérale, communautaires et régionales.

Peut-être la période d'austérité annoncée dans les pays européens suite à la crise grecque forcera-t-elle une fois encore les citoyens et/ou les enseignants à défendre les droits acquis.

Mais, à chaque jour suffit sa peine. Ne boudons pas notre plaisir. Pour la deuxième fois en une seule année scolaire, nos actions de protestation ont forcé le gouvernement à abandonner des projets indignes voire insultants pour notre métier.

Que toutes celles et ceux qui ont contribué au succès de ces actions soient ici une nouvelle fois remerciés.

Pascal CHARDOME  
Mai 2010



## Jeudi 29 avril 2010: Chronique d'une journée d'action



### POURQUOI ?

La ministre Simonet a présenté à ses collègues du Gouvernement un plan de mesures qui visent :

1. dans l'enseignement maternel :  
à diminuer l'encadrement pour augmenter les périodes de psychomotricité
2. dans l'enseignement fondamental :  
à diminuer l'aide aux élèves en difficulté pour aider administrativement les directeurs
3. dans l'enseignement secondaire :  
a) à diminuer l'encadrement pour financer les conseillers pédagogiques ;  
b) à diminuer les moyens de fonctionnement pour organiser les

Centres de Technologie Avancée

4. dans toutes les écoles :

à diminuer l'encadrement et les moyens de fonctionnement pour aider les écoles accueillant un public défavorisé.

### COMMENT ?

**06H30 :** des militants rendent visite à la ministre Simonet à son domicile d'Esneux

**De 8h30 à 16h30 :** des arrêts de travail sont observés dans les écoles et mis à profit pour informer les affiliés des mesures contenues dans le décret dit « Robin des Bois »

**11H30 :** une concentration de militants est organisée devant l'Elysette

à Namur où se tient une réunion du Gouvernement de la Communauté française.

**12H30 :** les représentants du front commun syndical sont reçus par les Ministres Demotte, Simonet, Marcourt, Antoine et Nollet.

**14h30 :** une autre concentration de militants se tient Place Surlet de Chokier à Bruxelles.

### POUR QUEL RÉSULTAT ?

Le Gouvernement renonce à toutes les mesures précitées et annonce un effort budgétaire complémentaire de 10 millions d'€ dès la rentrée 2010-2011 pour renforcer l'encadrement différencié.

*P. CHARDOME*



# Réduction complémentaire du précompte professionnel

Le Moniteur Belge du 9 avril 2010 publie l'arrêté d'application concernant la réduction du précompte sur les rémunérations relatives au mois de mai 2010.

Cette réduction unique du précompte concrétise une nouvelle augmentation des frais forfaitaires déductibles applicable aux revenus octroyés en 2010 (impôt final).

Les augmentations successives (réalisées ces dernières années) des forfaits de frais professionnels déductibles ont entraîné une réduction de l'impôt des personnes physiques appelée réduction emploi. Pour 2010, cette réduction est à nouveau intégrée en une seule fois dans le précompte professionnel de mai.

| Imposable brut mai 2010        | Réduction emploi |
|--------------------------------|------------------|
| Jusqu'à 780,00 EUR             | 51,36 EUR        |
| De 780,01 EUR à 795,00 EUR     | 56,40 EUR        |
| De 795,01 EUR à 1.020,00 EUR   | 61,68 EUR        |
| De 1.020,01 EUR à 1.035,00 EUR | 70,44 EUR        |
| De 1.035,01 EUR à 1.425,00 EUR | 82,20 EUR        |
| De 1.425,01 EUR à 1.440,00 EUR | 87,00 EUR        |
| De 1.440,01 EUR à 2.970,00 EUR | 92,52 EUR        |
| De 2.970,01 EUR à 2.985,00 EUR | 99,00 EUR        |
| De 2.985,01 EUR à 4.890,00 EUR | 102,84 EUR       |
| De 4.890,01 EUR à 4.905,00 EUR | 101,52 EUR       |
| De 4.905,01 EUR à 4.920,00 EUR | 98,64 EUR        |
| De 4.920,01 EUR à 4.935,00 EUR | 95,76 EUR        |
| De 4.935,01 EUR à 4.950,00 EUR | 92,76 EUR        |
| De 4.950,01 EUR à 4.965,00 EUR | 90,00 EUR        |
| De 4.965,01 EUR à 4.980,00 EUR | 87,00 EUR        |
| De 4.980,01 EUR à 4.995,00 EUR | 84,24 EUR        |
| De 4.995,01 EUR à 5.010,00 EUR | 81,24 EUR        |
| De 5.010,01 EUR à 5.025,00 EUR | 78,48 EUR        |
| De 5.025,01 EUR à 5.040,00 EUR | 75,48 EUR        |
| De 5.040,01 EUR à 5.055,00 EUR | 72,60 EUR        |
| De 5.055,01 EUR à 5.070,00 EUR | 69,72 EUR        |
| Supérieur à 5.070,00 EUR       | 69,48 EUR        |

Ph. JONAS – 03.05.2010

## Mesures d'aménagement de fin de carrière

**La circulaire n°3128 du 05/05/2010 précise les modalités d'attribution d'une Disponibilité pour convenance personnelle Précédant la Pension de Retraite (DPPR) pour l'année scolaire 2010-2011. Rappelons que ces dispositions sont garanties jusqu'au 31.12.2011. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ces mesures.**

ATTENTION! *Les demandes pour les DPPR prenant cours au 1<sup>er</sup> septembre 2010 doivent être introduites au plus tard le 1<sup>er</sup> juin (sauf si le M.D.P. peut faire valoir des circonstances exceptionnelles, dans ce cas la date limite est fixée au 15 juillet).*

### 1. DÉFINITIONS

**type 1:** DPPR des membres du personnel comptant 20 années de services admissibles pour l'ouverture du droit à la pension de retraite et âgés de 55 ans au moins.

**type 2:** DPPR des membres du per-

sonnel déjà en disponibilité par défaut d'emploi et âgés de 55 ans au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**type 3:** DPPR des membres du personnel âgés de 55 ans au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et remplacés par des membres du personnel restant en disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge, après que les opérations de réaffectation, y compris celles qui relèvent de la Commission Interzonale d'affectation (enseignement de la Communauté française) ou de la Commission Centrale de Gestion des Emplois (enseignement subventionné) ont été effectuées.

**type 4:** DPPR à temps partiel des membres du personnel âgés de 55 ans au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### 2. CONDITIONS GÉNÉRALES

#### 2.1. Admissibilité

- être nommé à titre définitif
- être titulaire d'une fonction principale

- ne pas pouvoir bénéficier d'une pension à charge du Trésor public
- avoir atteint l'âge de 55 ans
- ne pas bénéficier d'une interruption partielle irréversible de carrière à partir de 50 ans.

#### 2.2. Durée

Mesure irréversible accordée jusqu'au moment où l'intéressé peut bénéficier d'une pension de retraite (60 ans).

#### 2.3. Allocations

L'intéressé perçoit durant la durée de sa DPPR un pécule de vacances et une allocation de fin d'année.

#### 2.4. Activité lucrative

Autorisée (sauf dans l'enseignement et les C.P.M.S.) dans les limites suivantes:

- activité comme appointé avec un revenu brut maximum de 6857 €/an (sans enfant à charge) ou de 10286 €/an

- an (avec un enfant à charge au moins)
- activité comme indépendant avec un revenu net maximum de 5493 €/an (sans enfant à charge) ou de 8236 €/an (avec un enfant à charge ou moins)
  - activité consistant en la création d'œuvres scientifiques ou artistiques pour autant que l'intéressé n'ait pas la qualité de commerçant

- activité politique de Bourgmestre (commune de moins de 15.000 habitants) ou Échevin ou Président de C.P.A.S. (commune de moins de 30.000 habitants).

### 2.5. Pension

La période de DPPR est valorisée pour la pension de la même manière que si la fonction avait été exercée (dans

la limite du capital-temps autorisé = 20 à 25 % des services réellement prestés).

### 2.6. Conséquences administratives

**Le membre du personnel en DPPR** n'est plus en activité de service, les périodes abandonnées sont déclarées vacantes et ne sont pas comptabilisées pour le calcul de l'ancienneté pécuniaire.

## 3. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | DPPR Type 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | DPPR Type 2                                                                                                                                                                                                                    | DPPR TYPE 3                                                                                                                                                                                                                                                         | DPPR TYPE 4                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bénéficiaires                                                                                                                                                                                                                                                                                   | - être âgé de 55 ans au moins<br>- compter 20 ans de service entrant en compte pour l'ouverture du droit à la pension                                                                                                                                                                                                             | - être âgé de 55 ans au plus tard le 01.10<br>- être en disponibilité par défaut d'emploi                                                                                                                                      | (à l'exclusion du personnel des Hautes Ecoles)<br>- être âgé de 55 ans au plus tard le 01.10<br>- libérer la totalité de sa charge au profit d'1 ou 2 agents en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge après opérations de réaffectation | - être âgé de 55 ans au moins<br>- être titulaire de plus d'une demi-charge                                                                                                                      |
| Prestations                                                                                                                                                                                                                                                                                     | aucune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | aucune                                                                                                                                                                                                                         | aucune                                                                                                                                                                                                                                                              | ¼, ½, ¾ charge (arrondie à l'unité supérieure)                                                                                                                                                   |
| Prise de cours                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Le 1 <sup>er</sup> jour d'un mois                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | - Si dispo. par défaut d'emploi au 30.06 (sans réaffectation ni rappel en activité) = le 01.09<br>- Si dispo. par défaut d'emploi entre le 01.09 et le 30.09 = le 01.10<br>- Si dispo. par défaut d'emploi au 01.10 = le 01.11 | L'intéressé en est informé par décision ministérielle (après réaffectation ou rappel en activité dans l'emploi cédé)                                                                                                                                                | - si 55 ans ou plus au 01.09 = le 01.09<br>- si 55 ans entre le 01.09 et le 01.01 = le 01.01 (uniquement pour la DPPR à ½ temps)                                                                 |
| Rémunération                                                                                                                                                                                                                                                                                    | $= X/55 + Y/55 + Z/60$<br>(x = nombre d'années de service dans le fondamental<br>y = nombre d'années de service dans le secondaire et le supérieur + éventuellement l'expérience utile valorisée (9 ans maximum)<br>z = nombre d'années de service dans un CPMS, dans d'autres services publics et le service militaire ou civil) | 75 % du dernier traitement ou de la dernière subvention-traitement d'activité                                                                                                                                                  | 75 % du dernier traitement ou de la dernière subvention-traitement d'activité                                                                                                                                                                                       | <u>Périodes prestées</u> : traitement normal.<br><u>Périodes abandonnées</u> : 50 % du dernier traitement ou de la dernière subvention-traitement d'activité relatif à la fonction abandonnée.   |
| Remarques                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Les bonifications pour diplôme ne sont pas prises en compte pour le calcul de la rémunération                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                | Si pas de réponse favorable, possibilité de demander une DPPR de type 1                                                                                                                                                                                             | Possibilité de transformer une DPPR de type 4 en DPPR de type 2 (si dispo. par défaut d'emploi au 01.10) ou de type 1 ou 3 (l'année scolaire suivant celle où s'est effectuée la DPPR de type 4) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'obtenir une DPPR à l'issue d'un congé pour prestations réduites ou d'une interruption de carrière</li> <li>• Possibilité de transformer une disponibilité pour maladie, pour mission ou pour convenances personnelles en DPPR</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                  |

Pascal CHARDOME

## Port de signes religieux et/ou philosophiques à l'école

Notre position se veut la pierre d'angle d'un débat en constante évolution, ancrée dans une société que nous voulons plus que jamais ouverte.

7 mai 2010

Les revendications de plus en plus nombreuses du droit à porter des signes religieux dans le cadre scolaire, les arrêts contradictoires de certaines juridictions d'une part, la tenue de débats parlementaires, les invitations faites à notre O.S. de s'exprimer sur le sujet d'autre part ont amené la C.G.S.P.-Enseignement à conclure à la nécessité de prendre aujourd'hui position sur le port de signes religieux et/ou philosophiques à l'école tant par les personnels que les élèves.

Adoptée à plus de 80 %, à l'issue de nombreux débats, d'un Comité communautaire d'information et de réflexion et d'assemblées générales régionales, la position de la C.G.S.P.-Enseignement se veut à la fois une clarification des enjeux et la pierre d'angle d'un débat en constante évolution, ancrée dans une société que nous voulons plus que jamais ouverte.

Les abstentions ont été exprimées par des Camarades qui le plus souvent souhaitent ne pas voir l'interdiction appliquée aux étudiants de l'Enseignement non-obligatoire.

La C.G.S.P.-Enseignement affirme la primauté de l'intérêt collectif sur l'expression individuelle des convictions et soutient une neutralité stricte des Services Publics.

Ce principe de neutralité exige une certaine réserve de la part des agents et consiste en l'interdiction de toute

forme d'expression de conviction religieuse ou philosophique d'autant plus s'ils exercent un rapport d'autorité ou de pouvoir.

L'élève et ses parents sont en droit d'attendre de la part d'un service public, un service neutre qui garantit une égalité de traitement pour tous. La neutralité permet d'éviter des situations de recours et de malentendus. Elle garantit également le devoir de non discrimination, notamment le traitement égal accordé à chacun quelles que soient sa religion et/ou ses convictions.

Pourquoi légiférer ?

Les responsables politiques ne peuvent laisser les équipes éducatives seules face aux pressions, qu'il s'agisse de celles des élèves et/ou de leurs parents, mais également d'action (de certain organisme) devant le Conseil d'Etat en vue d'annuler les points de règlements d'ordre intérieur se rapportant à l'interdiction,...

L'arrêt de la Cour d'appel de Mons fait sienne l'affirmation selon laquelle seule une loi (un décret,...), sauf habilitation expresse faite au pouvoir exécutif, peut prévoir des restrictions à la liberté de manifester sa religion n'autorisant plus de la sorte à recourir aux règlements d'ordre intérieur des Pouvoirs organisateurs qui se réfèrent au Décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'Enseignement officiel subventionné pour interdire le port de signes religieux, ce que les Tribunaux avaient admis jusqu'à présent.

En effet, il considère que ce Décret n'est pas assez explicite en la matière.

### Position adoptée

*Afin de mettre tous les élèves dans une position d'égalité de droits et de devoirs.*

*Afin que l'école soit un espace neutre où toutes les convictions religieuses et/ou philosophiques cohabitent harmonieusement sans que l'une prime sur l'autre.*

*Afin que l'objectivité et l'égalité de traitement soient assurées.*

*La C.G.S.P. réclame l'adoption d'un décret prônant l'interdiction généralisée du port de tous signes religieux et/ou philosophiques dans tous les niveaux d'enseignement tant pour tous les personnels que pour les élèves.*

Nous tenons également à réaffirmer que la liberté individuelle, religieuse et philosophique est une valeur que nous défendons et respectons et qu'elle est le principe de base auquel on ne peut apporter que des limitations proportionnées et justifiées.

Pour cette raison, nous préconisons qu'une aide soit apportée aux élèves qui seront amenés à poser un choix.

Certains arguments qui ont servi de base à nos discussions sont repris du document de la C.G.S.P.-Wallonne daté d'octobre 2005 et de la position de la Commission Femmes de l'Inter-régionale bruxelloise.

Vous les trouverez sur notre site [www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be)

C. CORNET – 12 mai 2010

## Brevets sélection-promotion

Les épreuves sanctionnant la session de formation relative à l'axe administratif pour l'obtention du brevet d'inspecteur se sont déroulées les 15 et 16 avril.

Nous avons relayé auprès de l'Administration les interrogations de nos affiliés quant aux conditions dans lesquelles ont été organisées ces épreuves (période choisie, critères de correction, rôle du jury,...).

Une analyse juridique a été demandée par le Cabinet de la Ministre

Simonet à ces sujets.

Dans l'attente de ses conclusions, il a été décidé de différer l'organisation des épreuves portant sur les axes relationnels et pédagogiques. Celles-ci ne seront donc pas mises en place durant cette année scolaire.

Un courrier le précisant a été adressé par l'Administrateur général, Alain Berger, aux Présidents de jurys.

Si vous êtes candidat à ce brevet, nous vous invitons à le faire savoir à votre Secrétaire régional en précisant

les formations suivies et les épreuves déjà sanctionnées.

Vous serez alors tenu informé des renseignements obtenus, en réponse à vos interrogations, auprès de l'administration et du Cabinet.

En règle générale, nous ne pouvons que conseiller, afin de disposer d'une information complète, à tous les actuels et futurs candidats aux brevets de sélection et de promotion de se faire connaître par l'intermédiaire de leurs Régionales respectives.

*P. CHARDOME – Ph. JONAS*

*03.05.2010*

## Pécule de vacances 2010

Pour rappel, depuis l'an dernier, le calcul du pécule de vacances des membres du personnel enseignant et des C.P.M.S. s'effectue sur la base de 70 % du traitement mensuel moyen (en réalité le mois de mars).

Cette avancée significative obtenue dans le cadre de la dernière convention collective, comprend néanmoins une exception dans la mesure où le précédent système apparaissait plus favorable (situations très marginales).

Dans ce cas le Service Traitement appliquera automatiquement le calcul

le plus favorable dont le mécanisme est explicité dans le Moniteur Belge du 28 avril 2010 (circulaire n° 603).

1. La partie variable du pécule de vacances 2010 se monte à 1,1 % du (des) traitement(s) annuel(s) tel(s) qu'il(s) est (sont) lié(s) à l'indice des prix à la consommation, qui fixe le(s) traitement(s) qui est (sont) dû(s) pour le mois de mars de l'année de vacances.

2. La partie forfaitaire du pécule de vacances 2010 se monte à 1062,1504 EUR.

Ce montant est fixé comme suit :

montant 2009 x indice santé janvier 2010 / indice santé janvier 2009  
ou  $1063,0009 \times 111,36 / 111,45$   
 $= 1063,0009 \times 0,9992$   
 $= 1062,1504 \text{ EUR.}$

3. La retenue sur les parties fixe et variable du pécule de vacances reste fixée à 13,07 %. Cette retenue doit être exécutée conformément aux dispositions de la loi du 17 septembre 2005 instaurant une cotisation d'égalisation pour les pensions. ■

## Enseignement qualifiant – projet de réforme – expérience pilote : mise en place d'un groupe de travail interne

L'importance de la réflexion à mener sur le projet de réforme de l'enseignement qualifiant (voir Tribune d'avril 2010), nous incite à mettre en place un groupe de travail dès la rentrée prochaine.

Les aspects pédagogiques, mais éga-

lement la protection des conditions de travail et des droits statutaires des agents sont bien sûr au centre des préoccupations de notre organisation syndicale.

Nous souhaitons bénéficier de l'expertise des Camarades qui sont sur le terrain, afin de contrôler et évaluer efficacement

la mise en place d'unités de formation sous forme d'expérience pilote.

Les Camarades intéressés peuvent s'adresser dès maintenant à leurs Secrétaires régionaux.

*Ph. JONAS – 03.05.2010*

# Un plan BHV pour l'école ! (communiqué à la presse)

## (Bandit – Hors-la-loi – Voleur de grand chemin)

Réuni ce 21 avril 2010, le Front Commun Syndical de l'Enseignement a analysé l'avant-projet de décret dit « encadrement différencié ».

Il dénonce avec force la méthode dite des « vases communicants » (ou Robin des Bois) retenue pour permettre au Gouvernement de la Communauté française de respecter les prescrits décrets.

L'application de ce procédé amène

### 1. dans l'enseignement maternel :

- à diminuer l'encadrement pour augmenter les périodes de psychomotricité

### 2. dans l'enseignement fondamental :

- à diminuer l'aide aux élèves en difficulté pour aider administrativement les directeurs

### 3. dans l'enseignement secondaire :

- à diminuer l'encadrement pour financer les conseillers pédagogiques ;

- à diminuer les moyens de fonctionnement pour organiser les Centres de Technologie Avancée

### 4. dans toutes les écoles :

- à diminuer l'encadrement et les moyens de fonctionnement pour aider les écoles accueillant un public défavorisé.

La Ministre SIMONET a donc choisi d'autofinancer à l'avenir toute réforme sur le seul dos des enseignants et des élèves (encadrement) et du personnel administratif et ouvrier (moyens de fonctionnement).

Quelle logique la Ministre poursuit-elle en réclamant d'une part plus de performances de notre système éducatif et plus de mixité sociale et en privant d'autre part, par un hold-up généralisé, les écoles des moyens nécessaires pour y parvenir ?

De plus, à défaut de ne pouvoir exécuter de manière honorable des engagements antérieurs, la Ministre n'hésite pas à en renier d'autres en levant

l'interdiction de prélever de l'encadrement au 1er degré du secondaire, faisant fi ainsi du protocole d'accord conclu en 2006 et posant un nouvel acte de banditisme.

Le Front Commun Syndical refuse ces pratiques et les combattra avec les moyens appropriés ; il réclame les moyens budgétaires complémentaires nécessaires à la concrétisation des politiques adoptées.

Le jeudi 29 avril 2010, il appelle :

- ses affiliés à organiser un arrêt de travail dans toutes les écoles ;
- ses militants à rencontrer la Ministre Simonet, le Ministre-Président Demotte et les Ministres Antoine et Nollet. ■

## Dans nos régionales

### NAMUR

#### avis à tous les temporaires

Calcul des vacances proméritées  
Namur-Brabant wallon

**WAVRE :** FG TB Antenne

chômage, Rue de l'Ermitage 11

- Le mercredi 30 juin 2010  
de 14h à 17h

- Le mercredi 7 juillet 2010  
de 14h à 17h

**NAMUR :** à la Régionale :

- Le mercredi 30 juin 2010  
de 14h à 17h

- Le jeudi 1er juillet 2010  
de 9h à 12h

- Le vendredi 2 juillet 2010  
de 9h à 12h

- Le mercredi 7 juillet 2010 de 9h à 12h

**NIVELLES :** FG TB

Brabant Wallon, Rue du Géant 4

- Le mercredi 30 juin 2010  
de 14h à 17h

Le mercredi 7 juillet 2010  
de 14h à 17h

### HUY

Permanences pour calcul des vacances proméritées

**WAREMME :** FG TB

rue du Baloir, 5

- Mercredi 30 juin  
de 13 h 30 à 16 h

- Samedi 3 juillet  
de 9 h à 11 h

**HUY :** CGSP

rue du Neufmoustier, 8

- Jeudi 1er juillet  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h



## Campagne « Pas d'accord, j'assume »

Amnesty International lance la première édition de « Pas d'accord, j'assume ! », une journée nationale de sensibilisation, le 15 octobre 2010. Toutes les écoles primaires et secondaires de la Région wallonne et de Bruxelles-capitale seront invitées à se mobiliser en faveur des droits humains.

Grâce à une malle pédagogique composée d'un dossier, de fiches d'exercices et d'idées d'action, les enseignants pourront sensibiliser leurs élèves à une thématique proche de leur univers et liée aux droits des enfants.

Les jeunes s'impliqueront en écrivant des lettres aux gouvernements et en leur demandant de prendre des mesures pour le respect des droits humains.

Le professeur et/ou la direction de l'école décideront du temps et de l'énergie qu'ils veulent consacrer pour faire de cette journée une réussite.

Pendant une heure de cours, une récréation, un temps de midi, certains écriront des lettres, feront des dessins, orchestreront des débats alors que d'autres organiseront des activités plus créatives (lâché de ballon, danse, concert,...) au sein de leur école.

Dans le cadre de sa campagne « Exigeons la dignité. La misère est moderne », Amnesty propose de travailler sur la discrimination envers les Roms, une population présente en Europe, qui reste malgré tout assez mal connue.

Les Roms constituent numériquement l'une des plus importantes minorités ethniques d'Europe. Près de 80 % de la population rom d'Europe (estimée à environ 10 millions de personnes) vit dans un pays membre de l'Union européenne ou un pays candidat à l'adhésion.

Souvent victimes de discrimination, les familles roms ne bénéficient que partiellement de l'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi, à l'eau, aux installations sanitaires et aux soins de santé. De plus, les expulsions forcées pratiquées dans certains pays, par exemple l'Italie, aggravent encore leur état de pauvreté. Pour couronner le tout, les préjugés les concernant assombrissent leurs perspectives d'avenir et entraînent de nouvelles atteintes à leurs droits.

Dans le dossier proposé, l'accent est mis sur les atteintes à deux droits humains : le droit à l'éducation et le droit au logement.

Renseignements.  
Tél. : 02 543 79 08.  
Email : jeunes@aibf.be

### TRIBUNE

### SOMMAIRE

#### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Une crise peut en éclipser une autre !
- 4-6 / Dossier • Bientôt la présidence belge et ses priorités
- 7 / Analyse • Pour une taxe sur les transactions financières
- 8 / IRB • Bruxelles définit ses priorités

Internet : [www.irw-cgsp.be](http://www.irw-cgsp.be)

#### Infos ENSEIGNEMENT

- 9 / Édito • Le braquage a échoué, mais les braqueurs restent en liberté (surveillée) !
- 10 / Jeudi 29 avril 2010 : Chronique d'une journée d'action
- 11 / Réduction complémentaire du précompte professionnel Mesures d'aménagement de fin de carrière
- 13 / Port de signes religieux et/ou philosophiques à l'école
- 14 / Brevets sélection-promotion ♦ Pécules de vacances 2010 Enseignement qualifiant : Mise en place d'un groupe de travail interne
- 15 / Un plan BHV pour l'école ! ♦ Régionales • Namur - Huy
- 16 / Campagne « Pas d'accord, j'assume »



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB

Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11